

# Quel est le coût moyen d'un élève scolarisé

Lors du conseil municipal de mardi 26 novembre, les élus ont fait un point sur le coût de fonctionnement des écoles d'Avranches.

772 €, voilà le coût moyen d'un élève scolarisé dans les écoles publiques d'Avranches pour la période 2023-2024.

C'est en hausse par rapport à l'année précédente, où il s'élevait à 645 €. Ce coût moyen correspond à la participation demandée, par élève, à chacune des communes de résidence d'élèves non avranchinains, pour contribuer aux frais de fonctionnement de ces établissements.

Soit 219 élèves de maternelle et 379 en élémentaire. « **Certaines écoles, comme celles de Paris, peuvent avoir selon les années, 50 à 60 % d'élèves qui ne résident pas à Avranches,** pointe Annie Parent, l'adjointe au maire déléguée à l'éducation. **S'il n'y a pas d'école dans la commune d'origine, les mairies doivent participer financièrement. Mais si la commune a une école publique, elle peut ne pas payer ces frais de fonctionnement.** »

Pour les écoles privées, la mairie contribue également aux frais de fonctionnement. Pour l'année 2023 - 2024, elle donnera 1 201 € pour les écoliers en maternelle et 524 € pour ceux en école élémentaire. À Avranches, il n'y en a qu'une : l'école Sainte-Marie - Saint-Joseph. « **Chaque année, cela varie en fonction du nombre d'enfants scolarisé mais aussi des charges dans les écoles publiques.** »

Audrey VAIRÉ.



A l'école Pierre-Mendès-France, le maire d'Avranches David Nicolas (au centre) et l'adjointe déléguée à l'éducation Annie Parent (à droite) lors de la rentrée 2024.